

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Senouillac N° 19 du 12 Avril 2017

Présents : Bernard FERRET, Maire - Sandra VICENTE et Gilles FORT Adjoints,
Corinne MALBERT, Lorraine FONVIELLE, Véréna VOARINO, Patricia VELLARINO, Christine DURIEZ, Nicolas RAYNAL, Grégory FABRE, Vincent CLASSINE, Sébastien ALAUZET, Emmanuel BISTES, Nicolas TRICHAUD,

Procurations : Manon ISSERTE a Sandra VICENTE

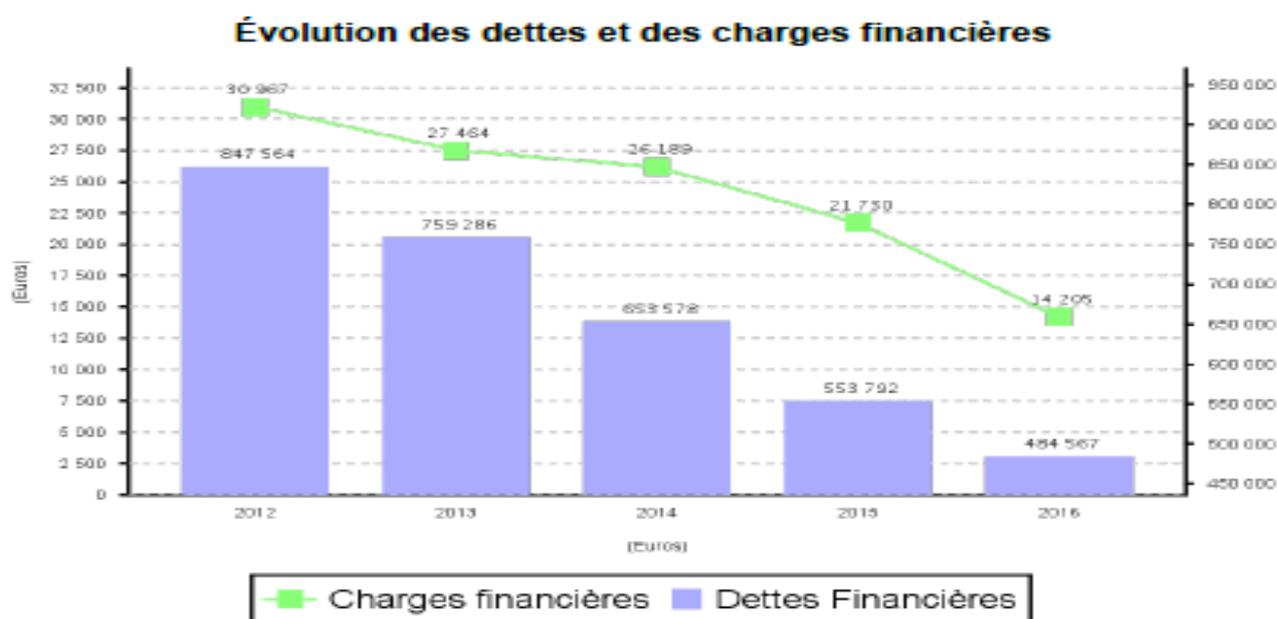
Secrétaire de Séance : Nicolas TRICHAUD

Date de la convocation : 4 avril 2017

Approbation du Dernier CR du conseil N° 18 du 28 Mars 2017

Avant de voter les taxes et le budget primitif, il est important de lire l'analyse financière communiquée le 4 Avril par notre trésorier M. RIGAL. Elle comprend les données de Senouillac comparées avec les données de la strate des communes équivalentes. Il en ressort : *Une légère hausse de la CAF brute et une légère hausse du fonds de roulement (d'un niveau encore insuffisant) ainsi qu'une baisse significative de l'endettement bien maîtrisé. La situation financière de la commune reste satisfaisante.*

Lors de l'entretien, il nous préconise de faire plus souvent appel à l'emprunt, pour préserver une part plus importante de fond de roulement, nous aurions trop autofinancé.



« Source analyse financière et fiscale fournies par la trésorerie de Gaillac »

1. Vote des taxes.

Reprise pour mémoire du dernier CM

La constitution de la nouvelle agglomération oblige une harmonisation des taux des taxes. Sans que cela ait été encore voté par l'assemblée de l'agglomération, il semble que l'harmonie se fera par le haut, c'est à dire que les taux seront alignés sur ceux de l'ancienne communauté de communes de Pays Salvagnacois/Vère/Grésigne. En effet la nouvelle agglomération ayant pris les mêmes compétences que P.S.V.G, il est, à quelques détails près, logique qu'à même compétence sur un même territoire corresponde une même taxation.

Toutefois, la nouvelle agglomération n'apportant à ce jour, aucun service supplémentaire, il serait injuste de faire supporter aux administrés cette charge venant de l'agglomération. C'est pour cela que la commission finance propose de baisser les taux communaux de façon à compenser à une quasi équivalence la somme prélevée par l'agglomération.

Prélèvement par l'ancienne communauté en 2016 et la nouvelle Agglo en 2017 sur les administrés de Senouillac								
		Prélèvement					Prélèvement	
Taux de Tarn et Dadou 2016	sur Senouillac	Taux de PSVG 2016		Futurs taux 2017 de l'AGGLO		sur Senouillac		
Taxe d'habitation	10,50%	101 185 €	Taxe d'habitation	13,49%	Taxe d'habitation	13,49%	129817	
Foncier bâti	0,55%	3 685 €	Foncier bâti	2,46%	Foncier bâti	2,46%	16483	
Foncier non bâti	3,84%	2 760 €	Foncier non bâti	6,35%	Foncier non bâti	6,35%	4563	
		107 630					150863	43 233

L'agglomération a aussi proposé d'attribuer 5€ par habitant et par commune pour financer les investissements scolaires et périscolaires sur l'ensemble du territoire, soit 5435€ (5€ x 1087) pour Senouillac. Comme indiqué plus haut, sans autres prestations supplémentaires, il serait judicieux de restituer les 43 233€ prélevés, déduction faite des 5 435€, soit : **37 798€**, et ceci par la diminution des taux de taxes locales.

Après consultation auprès des communes voisines, dans leur ensemble, beaucoup restituent une grande partie des prélèvements de la nouvelle Agglo par une baisse des taux des taxes communales, mais se réservent en provision entre 20 et 25%

Autre élément à prendre en compte : Les dotations, une agréable surprise, puisque dans l'ensemble elles progressent de 9 000€ en comparaison de 2016 (avec une augmentation de la DSR de 14 666€) (pourvu que cela dure !)

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	158 348€	155 510€	145 225€	133 693€	127 044€
DSR Péréquation	27 211€	27 968€	29 958€	60 600€	33 344€
DSR Cible	11 906€	14 079€	22 151€		41 922€
D Nationale de péréquation	19 290€	21 124€	23 755€	26 799€	27 793€
Total	216 755€	218 681€	221 089€	221 092€	230 103€

Après plusieurs simulations de baisse des divers taux de taxes et l'analyse de l'impact sur les cotisations à venir pour 2017, **le conseil approuve à l'unanimité la restitution de la part des montants prélevés par l'augmentation des taux de l'agglomération.**

Cela entrainera une baisse de 10% du taux de la Taxe d'Habitation et du Foncier non Bâti et une baisse de 16% du Foncier Bâti.

Taxe	Taux 2016	Baisse	Taux 2017
Taxe d'Habitation	12,00%	-10,00%	10,80%
Foncier Bâti	17,93%	-16,00%	15,06%
Foncier Non Bâti	45,97%	-10,00%	41,37%

Le montant collecté par le cumul des trois taxes devrait être de 254 521€ et il sera porté en recette de fonctionnement du budget primitif communal 2017.

2. Vote du Budget primitif communal 2017

Fonctionnement : En accord avec le trésorier, nous avons fait le choix de conserver nos chiffres de dépenses proches du réel comme les années précédentes, à la place du chiffre global des AC rendu par l'Agglomération.

L'anticipation des nombreux flux financiers à venir entre la nouvelle agglomération et la commune à cause des transferts de compétences rend la lisibilité du nouveau budget relativement complexe.

Budget Primitif fonctionnement 2017			
Charges		Recettes	
Charges à Caractère Général	173 860 €	Atténuation de charges	57 292 €
Charges de PERSONNEL	222 553 €	Produit de service et ventes divers	136 170 €
Atténuation de Produits	225 848 €	Impôts et taxes	293 771 €
Autres charges de gestion courante	45 570 €	Dotation et participation	251 192 €
Charges Financières	15 000 €	Autres produits de gestion courante	36 000 €
Autres charges financières	12 205 €	Produits financiers	0 €
Charges exceptionnelles	500 €	Produits Exceptionnels	6 400 €
Total charges	695 536 €	Total Recettes	780 825 €
Résultat prévisionnel 2017	85 289 €		

Le résultat : 85 289€ supporte la baisse des impôts, toutefois Il faudrait y ajouter 20 113€ d'emprunts pris en charge et déjà déduits dans les attributions de compensation => **105 402 € (Prévisionnel)**.

Pour faire une comparaison évolutive avec 2016 : En dépenses on trouve 12 205€ de remboursement anticipé d'emprunt (opération d'ordre 2016) qui baissent le résultat, les heures d'un agent (10 h) payées pour la commune de Bernac (que l'on retrouve en recette), les indemnités de licenciement, et il a été ajouté 3 000€ de provision pour créances irrécouvrables. En recette, il y a 9 000€ de plus de dotation, et les reversements des emplois aidés.

Investissement :

Comme tous les ans, sont inscrits dans le budget primitif l'ensemble des investissements susceptibles d'être engagés dans l'année en cours. L'objectif étant de voir l'incidence de leur réalisation sur le budget.

Ensuite, l'équilibre du budget se fait dans notre cas par l'emprunt.

Dépenses Investissement			Recettes budget Investissement	
	2 017	agglo		prévision 2017
Mobilier école (Agglo)		5 000 €	Opé d'ordre	12 205 €
Installation outillage divers	5 000 €		SUB Sécurité incendie	1 693 €
Sécurité incendie	2 500 €		Subvention fond de concours 2015 et 2016 T&D	18 326 €
OPAH	2 478 €		Subvention Aménagement piétonniers	16 761 €
Voirie travaux fait mairie (fossé, réparation „AGGLO		11 500 €	SUB Plan ad'ap	9 136 €
Voirie travaux fait mairie (fossé, réparation „Mairie	3 429 €		Sécurité routière	4 000 €
Embellissement	3 000 €		aménagement centre bourg Sub deca Park	3 000 €
installation économie d'énergie	8 270 €		Dépôt et cautionnement	900 €
Plan ad'ap	28 236 €		Résultat de l'Année N	85 289 €
Mise aux normes électriques	2 459 €		FCTVA	10 500 €
Opé 261 Sécurité routière mairie	6 000 €		TLE	12 000 €
aménagement piétonnier	20 000 €		Excédent de fonctionnement affectation résultat N-1 CCAS	151 835 €
Bâtiment public (église)	5 000 €		Emprunt d'équilibre	121 092 €
Bâtiment public Décrépissage rejointage Poste	20 000 €		remboursement AC Emprunts école	20 113 €
Bâtiment public Agrandissement vestiaires foot	8 000 €		Cession immobilisation	7 000 €
Opé 263 frais d'étude Mo aménagement centre bourg	30 000 €			
deca Park	30 000 €			
mise en sécurité voirie Aggl		16 500 €		
Logiciel horizon	3 200 €			
Sivu part payée Mairie Année N		53 000 €		
Déficit investissement reporté	128 122 €			
Capital échéance	69 756 €			
Emprunt tracteur	11 498 €			
Dépôt et cautionnement	901 €			
Participation agglo voirie	86 000 €			
Total dépenses Investissement	473 849 €	86 000 €	Total recettes	473 849 €

Voté par 12 voix pour et 3 Abstentions

3. Vote du budget Primitif 2017 "Bâtiments locatif communaux "

Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, l'objectif est que ce budget se suffise à lui-même, il ne doit pas être supporté par les administrés. Subventions et loyers à venir doivent rembourser les charges d'exploitations et les emprunts. Les Senouillacois n'auront qu'à profiter/savourer/utiliser les services supplémentaires.

Investissement bâtiments locatifs communaux			
Dépenses	2017		Recettes
	prévision HT	prévision	
Investissements	275 010 €		
Aménagement	161 670 €		Subvenbtions Aménagement Etat 60 830 €
Matériel et outillage	16 670 €		Subvenbtions Aménagement Région 19 860 €
Aménagement espace santé et social	80 000 €		Subvenbtions Aménagement dep 8 454 €
Aménagement Logement bibliothèque	16 670 €		SUB Aménagement espace santé et social Etat 25 000 €
Charges financières	10 751 €		Réserve parlementaire
remboursement Capital d'emprunt	10 751 €		résultat de compte d'exploitation 5 268 €
Total dépenses	285 761 €		Total recettes 166 349 €
			total recettes avant emprunt 119 412 €

Fonctionnement bâtiments locatifs communaux			
Dépenses	2017		Recettes
	prévision HT	prévision	
Charges à caractère général	16 300 €		Loyers 24 240 €
Charges financières	2 672 €		
Résultat	5 268 €		
Total charges	24 240 €		Total recettes 24 240 €

Approuvé par 12 voix pour et 3 Abstentions

4. Délibération sur Transfert de la compétence « éclairage public » au SDET

Deux options :

- De transférer la totalité de la compétence (option 1),
 - De conserver la partie de la compétence relative aux travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public. Dans ce cas, l'intervention du Syndicat se fait dans le respect des choix urbanistiques et d'aménagement de l'adhérent (option 2).
- Considérant l'article 5721-6-1 du CGCT qui stipule que dans le cadre d'un transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la collectivité et sont mises, à titre gratuit, à la disposition du Syndicat pour lui permettre d'exercer la compétence transférée,
 - Considérant que les communes gèrent et assument directement la fourniture d'électricité relative à l'éclairage public,

Au vu des éléments qui précèdent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte et valide les conditions techniques, administratives et le règlement d'intervention du transfert de la compétence en matière d'éclairage public, contenues dans le document présenté,
- Décide de transférer au SDET, à compter 12 avril 2017 prochain, la compétence « éclairage public » selon l'option 1 conformément à l'article 4-2-4 des statuts du SDET,
- décide d'inscrire annuellement les dépenses correspondantes au budget municipal

Fin du conseil à 23h

Prochain conseil prévu le Jeudi 18 Mai

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Verena VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE <i>Procuration à Sandra VICENTE</i>